

Accueil des TAP Injoux Génissiat  
organisé par  
« POT'O'MOMES »  
3b, le Poteau  
01200 Injoux Genissiat  
téléphone : 04 50 59 99 14  
[potomome@orange.fr](mailto:potomome@orange.fr)

Le présent règlement définit les modalités pratiques de fonctionnement des Temps d'Activités Péricolaires (TAP) organisés dans le cadre de la réforme.

## CONDITION D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION :

### Condition d'accès :

Pour participer aux TAP, il faut être scolarisé sur les écoles d'Injoux/Génissiat en journée complète. Une carte d'adhésion obligatoire de 25€ est demandée par famille et par année scolaire. Elle permet de bénéficier de l'adhésion à l'association Familles Rurales, gestionnaire des TAP et de l'assurance RC collective de la fédération. Elle est valable pour la cantine et le centre de loisirs, mais aussi pour toutes les structures gérées par Familles Rurales dans l'Ain. Cette adhésion est par famille, elle est valable également pour le centre de loisirs et la cantine.

### Constitution du dossier d'inscription :

Un enfant ne peut être inscrit au TAP, qu'après restitution du dossier complet.

Ce dossier comprend :

- une fiche de renseignement signée par les deux parents
- une fiche sanitaire
- une fiche d'inscription par période accompagnée du règlement ( espèce, chèque ou bon CESU)

Tout changement de situation doit être signalé dans les plus brefs délais.

Afin de garantir la sécurité de votre enfant, tout le personnel encadrant aura accès aux dossiers d'inscriptions.

### Maladie :

En cas de fièvre, le personnel encadrant préviendra la famille ou les personnes autorisées qui devront venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

En cas de maladie contagieuse en cours d'évolution, l'enfant ne pourra être accueilli.

L'équipe encadrante n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants sauf sur certificat médical délivré par un médecin.

Nous délivrons de l'**Arnica** en cas de chute bénigne, du **désinfectant** en cas d'égratignures légères et de l'**Apaysil** en cas de piqûres d'insectes. Les parents doivent signaler toute allergie dans la fiche sanitaire de liaison.

### Allergie alimentaire :

Dans le cadre d'un Projet d'accueil Personnalisé (PAI) mis en place à l'école pour un enfant souffrant d'une affection chronique, d'allergies alimentaires ou d'un handicap, celui ci pourra être reconduit pour les TAP.

### Modalité d'inscription :

Les TAP ne sont pas un système de garde, de ce fait, une inscription régulière se fera de vacances scolaires à vacances scolaires au moins 15 jours avant le début de chaque vacances.

Ex : inscriptions de septembre aux vacances de la Toussaint lors de la porte ouverte le 16 juin ou au plus tard le 30 juin dans la boîte aux lettres du centre.

Inscription pour la période du .... au .....	<b>ATTENTION !!! Date limite d'inscription (sous réserve de dossier )</b>
5 septembre 2016 au 20 octobre 2017	<b>30 juin 2017 sauf pour les nouvelles familles arrivant à Injoux-Genissiat</b>
7 novembre 2016 au 22 décembre 2017	<b>Mercredi 11 octobre 2017</b>
9 janvier 2018 au 9 février 2018	<b>Mercredi 13 décembre 2017</b>
27 février au 6 avril 2018	<b>Mercredi 31 janvier 2018</b>
24 avril au 6 juillet 2018	<b>Mercredi 28 mars 2018</b>

**Attention : il n'y aura pas d'inscription au-delà des dates limites  
OU SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES**

Vous pourrez inscrire votre enfant les mardis, jeudis et vendredis au choix mais toutes les semaines seront identiques.

Ex : un enfant inscrit le mardi et jeudi sera inscrit les mardis et jeudis de toute la période. Aucun changement ne sera pris en compte au milieu de la période.

L'enfant sera inscrit sur le même groupe toute la période.

L'équipe encadrante contactera les familles des enfants de maternelle non inscrits qui seront encore à l'école aux heures des TAP, et devront venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

### **Une inscription annuelle est possible**

#### Modalités d'annulation :

Une fois les réservations effectuées pour une période, il n'est plus possible d'annuler sauf pour maladie avec justificatif médical.

La période sera facturée.

Toute absence exceptionnelle type maladie, devra être signalée au personnel encadrant des TAP.

En cas d'absences injustifiées répétitives ou de comportement perturbant le bon déroulement des activités (ex : retard répété), un rendez vous sera pris par la direction et une exclusion des TAP pourra être envisagée.

Cette organisation a pour seul but d'assurer la sécurité des enfants et d'assurer le cadre légal d'encadrement.

#### Facturation et paiement :

La facture est établie par période de vacances scolaires à vacances scolaires.

Son règlement peut se faire en espèces au centre de loisirs ou par chèque dans les boîtes aux lettres, à l'ordre de Familles Rurales.

**Le règlement de la période s'effectuera au moment de l'inscription à celle ci.**

En cas de difficulté de règlement, merci de vous adresser à la direction.

## **PÉRIODE D'OUVERTURE ET HORAIRES :**

### Période d'ouverture :

Tous les mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

### Horaires et prise en charge des enfants :

Les enfants inscrits, seront pris en charge dès la sortie de l'école par le personnel encadrant des TAP.

Pour Génissiat, dès 15h45 jusqu'à 16h45

Pour Injoux, dès 15h30 jusqu'à 16h30

**Le personnel reste responsable jusqu'à la remise de l'enfant au bus ou auprès des personnes autorisées ou par décharge parentale permettant à l'enfant de rentrer seul.**

### Restitution des enfants :

Seuls les parents ou personnes majeures inscrites sur la fiche d'inscription sont autorisés à récupérer un enfant.

L'équipe encadrante pourra laisser partir un enfant avec une autre personne sous réserve d'autorisation écrite des parents précisant si cette autorisation est ponctuelle ou régulière. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité.

Seuls les enfants d'élémentaires (du CP au CM2), sont susceptibles de rentrer seuls avec autorisation parentale.

### Les lieux :

Les enfants resteront soit au sein de l'école soit à proximité

Pour l'école de Génissiat « les Balmettes » maternelle + primaire:

2 Salles de classe de maternelle

1 Salle de motricité

1 Salle de sieste

1 Salle des fêtes ( en face de l'école)

1 bibliothèque( en face de l'école)

1 Mjc ( à 5 min à pied)

1 Gymnase ( à 5 min à pied)

1 petite salle à coté de la MJC (à 5 min à pied )

1 Salle des services techniques ( à 2 min à pied)

2 Cours d'école

1 Terrain de pétanque clôturé ( à 2min à pied)

1 espace extérieurs + jardin ( derrière la mairie)

1 aire de jeux

En cas d'effectif élevé, les autres salles de classe pourront être utilisées

Pour l'école d'Injoux « Fabre d'Eglantine » primaire :

- 1 salle de classe
- 1 cour d'école
- 1 jardin
- 1 espace vert clôturé collé à la cour de l'école
- 1 stade ( 5 min à pied)
- 1 salle polyvalente ( à 5 min à pied)
- 1 salle annexe de la salle polyvalente ( à 5 min à pied)
- 1 aire de jeux pour enfants (à 5 min à pied)

### **TARIFS EN FONCTION DES RESSOURCES :**

QUOTIENT A	< à 400 €
QUOTIENT B	De 400 à 900 €
QUOTIENT C	De 901 à 1500 €
QUOTIENT D	De 1501 à 1700 €
QUOTIENT E	De 1701 à 2000 €
QUOTIENT F	> à 2001 €

Pour 1 , 2 ou 3 jours, tarif unique pour une période de vacances scolaires à vacances scolaires

QUOTIENT A	7 €
QUOTIENT B	8 €
QUOTIENT C	9 €
QUOTIENT D	10 €
QUOTIENT E	11 €
QUOTIENT F	12 €

### **LA VIE SUR LES TAP :**

#### Règles de la vie en collectivité :

- Avoir vis à vis du personnel une attitude respectueuse : cette règle concerne aussi les parents lorsqu'ils sont auprès du personnel encadrant
- S'interdire toute attitude, geste ou parole qui porteraient atteinte au personnel, ou aux camarades fréquentant les TAP ou à leur familles
- Respecter le matériel et les locaux
- Marquer les vêtements au nom de l'enfant : en cas de perte, le personnel ne pourra être tenu pour responsables
- ne pas emmener d'objets personnels (bijoux, jouets, téléphones, carte Pokémon..), seuls les doudous sont autorisés
- Ne pas emmener d'objet dangereux
- Adapter la tenue de l'enfant en fonction de la météo et de l'activité mise en place.

ex : prévoir un parapluie ou K-Way si nécessaire les jours de mauvais temps

#### En cas d'accident :

L'enfant recevra les 1er soins sur place et en cas de nécessité, le personnel appellera en priorité les secours qui conduira l'enfant au centre hospitalier le plus proche.

Dans ce cas, les parents sont immédiatement prévenus par le responsable des TAP.

Si une intervention chirurgicale en urgence s'avère nécessaire, les parents se rendront sur place pour prendre en charge leur enfant.

Dans le cas où les parents n'ont pu être joints, la direction est autorisée à prendre les mesures nécessaires en agissant en « bon père de famille ». Ensuite, une déclaration est établie et adressée à l'assureur : en adhérant à l'association Familles Rurales, une adhésion responsabilité civile est comprise.

#### Communication avec les familles

Toutes les informations concernant les TAP seront affichées sur le site internet de la ville.

Le programme sera affiché aux écoles.

Le personnel se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant lorsque les consignes ne sont pas respectées.

Les parents doivent prendre connaissance de toutes les informations concernant leur enfant .

#### Sanction en cas de non respect du règlement :

Diverses sanctions à l'encontre des enfants, allant de l'avertissement, à l'exclusion temporaire voire définitive sont envisageables. Elle reste à l'appréciation de l'équipe.

Des sanctions seront également prises, à l'égard des parents qui ne respecteraient pas leurs obligations en ne payant pas les prestations dues ou en ne respectant pas les horaires. Ils exposeraient leur enfant, à une exclusion des TAP.

#### L'équipe :

- Personnel communal, Sandrine ETIENNE et Bernadette DUCRET, ATSEM
- L'équipe d'animation de Familles Rurales, Frédérique Roussillon, Virginie VILA FLOR, Véronique CASENOVE, Paule FADDA
- Directrice du centre de loisirs - Marylène GUIGUET-BOLOGNE
- Coordinatrice des TAP - Amandine ODOBET
- Personnel Bénévole conventionné
- Intervenants extérieurs
- Membres d'association locales

Toute l'équipe s'engage à apporter un service de qualité pour vos enfants et nous avons besoin de votre sérieux pour mener à bien cette aventure collective